

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 27 novembre 2008

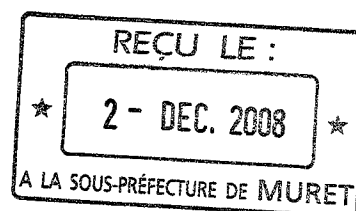
L'an deux mille huit et le vingt sept novembre
à 21 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Guy HELLE,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 14 novembre 2008.

délibération n°05-11/2008	OPAH – Revitalisation rurale : Projet de convention
------------------------------	---

Étaient présents : Mr ANZALONE Michel, Mr AUDOUBERT Michel, Mr BARBERO Michel (remplacé Mme BOUE MERIC Jeanine), Mme BASSO Thérèse, Mr BEDEL Philippe, Mr BELLOIR Jérôme, Mr BENAZET Paul, Mr BOIX Jean Pierre, Mme BOUFFARTIGUE Francine, Mr BOUVIER Claude, Mme CANAL Marie Claude, Mr CARRERE Gérard, Mme CASSIER Michèle, Mr CATALA Claude, Mr CESAR Jean Claude, Mr CHEVET Patrick, Mme COMA Marianne, Mr COT Jean, Mr CRAMPAGNE Stéphane, Mr CROUZATIER Jean Marie, Mr DEGA Jérôme, Mr DEJEAN Henri, Mr DELMAS Robert (remplacé par Mr VIEL), Mr DORET Michel, Mr DUBREUIL Anne Cécile, Mr ESQUIROL Jean Marc, Mme FAUSTINI Marie Claire, Mr FERRAGE Pierre, Mr GALY Maurice, Mr GAY Jean Louis, Mme GILAMA Chantal, Mr GOUAZE François, Mme GREGOIRE Anne Marie, Mr GRYCZA Daniel, Mr HALIOUA Jean Louis, Mr HELLE Guy, Mr ICART Daniel, Mr LABORDE Michel, Mr LABORDE Amédée, Mr LACAIZE Yves, Mr CHEVALIER Yann, Mme MAITRE Nadia, Mme MALET Valérie, Mr MICHEL Robert, Mr NAYLIES Charles, Mr ROUGER Bernard, Mr RUQUET Adolphe, Mr SEGUELA Jean Louis, Mr SEPOLD Alex, Mr SEVILLA Thierry, Mme SUZANNE Colette (remplacée par Mme ALQUIER), Mr THIBAUD Gérard, Mr TURREL Denis, Mr VALETTE Claude, Mme VEZAT Maryse, Mme VIDAL Jacqueline, Mr VINCENT Norbert

Étaient Excusés : Mr BARBERO Michel, Mr BENAC Claude, Mr BOURY Alain, Mme BRIAND Christine, Mr BROS Bernard, Mr CENA Claude, Mr COLOMBIER Marc, Mr CRABE Pierre, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, Mme DELAVERGNE Evelyne, Mr DELMAS Robert, Mr DEVIC Henri, Mme DUPONT Michèle, Mr JOLIBERT Patrick, Mr LEMASLE Patrick, Mr PESSANT Christian, Mr ROUJAS Gérard, Mr SENECLAUSE Christian, Mme SUZANNE Colette, Mlle TEMPESTA Marie Caroline, Mr VIGNES Michel, Mr YZARD Didier

Secrétaire de séance : Mr CESAR Jean Claude



OBJET : OPAH- Revitalisation rurale : projet de convention

Par délibération en date du 25 octobre 2007, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RR par un prestataire extérieur, financée à hauteur de 65% (50% par l'ANAH et 15% par le Conseil Général).

Confiée au Pact Arim Haute-Garonne dès le mois de mars 2008, cette étude a été menée en 2 étapes successives : une phase de diagnostic global du périmètre et une phase d'évaluation de la faisabilité de l'opération et fixation des objectifs du programme d'actions.

Cette étude a permis à la Communauté de communes du Volvestre de :

- définir le périmètre précis d'intervention, la durée et le contenu de l'OPAH-RR
- vérifier la faisabilité et l'intérêt de l'opération,
- cibler les actions engagées et les modalités de mise en œuvre
- quantifier les objectifs à constituer sur la durée de l'opération
- préciser le financement des actions d'amélioration et les critères de recevabilité des programmes préconisés
- rédiger la convention de programme

Les conclusions de cette étude ainsi que le programme d'actions ont été présentés au Conseil communautaire du jeudi 23 octobre dernier et validés à cette occasion.

Lors de sa séance, le Conseil communautaire a également approuvé à l'unanimité :

- o la réalisation d'une OPAH de revitalisation rurale sur une année expérimentale, financée à hauteur de 80% (50% par l'ANAH et 30% par le Conseil Général plafonné à 26 221 €).
- o de confier le suivi et l'animation de cette OPAH à un bureau d'étude sélectionné après une procédure de mise en concurrence.

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité

- o d'approuver le projet de convention reprenant les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'OPAH et formalisant les engagements financiers notamment de l'ensemble des partenaires de l'opération
- o d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention de programme
- o de solliciter le soutien financier du Conseil Général sur ses fonds propres pour le financement des actions de l'OPAH-RR
- o de solliciter le soutien financier du Conseil Général sur ses fonds délégués pour le financement des actions de l'OPAH-RR
- o de solliciter l'aide de l'Etat pour le versement de l'Allocation Personnalisée au Logement (APL) pour les logements conventionnés sociaux et très sociaux
- o d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 02.12.08.....

